



## Cotisations

Grille validée lors de l'assemblée générale du 26/3/2019

Siège : Maison des association – 1p place des orphelins 7000 Strasbourg

Adresse administrative et postale : 7 rue du vignoble 640 Lampertheim

## Syndicat patronal, Collectif associatif d'entreprises du secteur numérique

Nombre de membres de l'organisation ayant une activité liée au numérique <sup>(1)</sup> pour la région d'intervention de l'association <sup>(2)</sup>	Cotisation annuelle
< 25	180 €
25 à 50	360 €
51 à 75	600 €
76 à 100	900 €
101 à 150	1 200 €
151 à 200	1 620 €
201 à 300	2 040 €
301 à 500	2 500 €
Plus de 500	4 000 €

*(1) Personne morale exerçant une activité de type : éditeur de logiciel, entreprise de service du numérique, société en ingénierie et conseil en technologie, agence web*

*(2) Région Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne*

## Organismes publics

- La cotisation est définie dans la convention signée avec l'association,
  - Convention élaborée et approuvée par le conseil d'administration.

# Cotisations – Collège organismes usager

## Organismes du secteur numérique

Nombre de salariés sur la région <sup>(3)</sup>	Cotisation annuelle standard	Cotisation annuelle entreprise affiliée <sup>(4)</sup>
Startup <sup>(5)</sup>	120 €	Gratuit <sup>(6)</sup> sinon 60 €
< 10	192 €	96 €
10 à 24	384 €	192 €
25 à 50	672 €	336 €
51 à 100	1 152 €	576 €
De 101 à 250	1 824 €	912 €
De 251 à 500	3 300 €	1650 €
501 à 1000	6 000 €	3 000 €
Plus de 1000	12 000 €	6 000 €

(3) Selon le nombre total de salariés des territoires (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) où l'entreprise souhaite bénéficier des services de l'association

(4) entreprise adhérente à une des structures membres du collège Organisation professionnelle de l'association

(5) une startup est une entreprise créée depuis moins de 3 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, ayant moins de 10 salariés ou un Chiffre d'Affaires < 300 K€

(6) si la startup a souscrit le pack Startup de Syntec numérique

## Organismes hors secteur numérique

Nombre de salariés exerçant un métier du numérique sur la région <sup>(3)</sup>	Cotisation annuelle standard	Cotisation annuelle entreprise affiliée <sup>(4)</sup>
< 10	384 €	192 €
10 à 24	768 €	384 €
25 à 50	1 344 €	672 €
51 à 100	2 304 €	1 152 €
De 101 à 250	3 648 €	1 824 €
De 251 à 500	6 600 €	3 300 €
501 à 1000	12 000 €	6 000 €
Plus de 1000	24 000 €	12 000 €

(3) Selon le nombre total de salariés des territoires (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) où l'entreprise souhaite bénéficier des services de l'association

(4) entreprise adhérente à une des structures membres du collège Organisation professionnelle de l'association

## Collège Partenaires

Type de partenaire	Cotisation annuelle
Partenaire Soutien	gratuit
Partenaire organisme de formation	gratuit
Partenaire Emploi du secteur public ou association à but non lucratif	gratuit
Partenaire emploi du secteur marchand (1) ou association à but lucratif	Cotisation fixe : 500 € + 100 € par candidat recruté par un membre de l'association (3)
Cabinet de recrutement : organisme mandaté par des entreprises pour gérer le recrutement de profils métier du numérique	Cotisation fixe selon le nombre de salariés (2) : < 10 salariés : 1 000 € 11-20 salariés : 2 000 € > 20 salariés : 3500 € + 100 € par candidat recruté par un membre de l'association (3)

(1) La classification d'un partenaire emploi dans cette catégorie est décidée par le Conseil d'Administration. Il s'agit essentiellement de cabinet de reclassement de salariés perdant leur emploi (notamment accompagné dans le cadre d'un PSE) ou en mobilité externe.

(2) Nombre total de salariés des territoires (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) où le cabinet souhaite bénéficier des services de l'association

(3) Régularisation en fin d'année sur les candidats dont la période d'essai est terminée